

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

**Arrêté du 25 novembre 2016 portant modification des circonscriptions
des brigades territoriales de Mortagne-au-Perche et de Bellême (Orne)**

NOR : INTJ1633924A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

Les circonscriptions des brigades territoriales de Mortagne-au-Perche et de Bellême sont modifiées, à compter du 1^{er} janvier 2017, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Mortagne-au-Perche et de Bellême exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et 1^o du R. 15-24 du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 25 novembre 2016.

Pour le ministre et par délégation :

*Le colonel, sous-directeur
de l'organisation et des effectifs,*

A. BROWAËYS

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Mortagne-au-Perche	Bellavilliers Comblot Corbon Coulimer Courgeon Eperrais Feings Loisaïl Mauves-sur-Huisne Montgaudry Mortagne-au-Perche Parfondeval La Chapelle-Montligeon La Perrière Le Pin-la-Garenne Pervençères Réveillon Saint-Denis-sur-Huisne Saint-Hilaire-le-Châtel Saint-Jouin-de-Blavou Saint-Langis-lès-Mortagne Saint-Mard-de-Réno Saint-Quentin-de-Blavou Suré Vidai Villiers-sous-Mortagne	Bellavilliers Comblot Corbon Coulimer Courgeon Feings Loisaïl Mauves-sur-Huisne Montgaudry Mortagne-au-Perche Parfondeval Pervençères La Chapelle-Montligeon Le Pin-la-Garenne Réveillon Saint-Denis-sur-Huisne Saint-Hilaire-le-Châtel Saint-Jouin-de-Blavou Saint-Langis-lès-Mortagne Saint-Mard-de-Réno Saint-Quentin-de-Blavou Suré Vidai Villiers-sous-Mortagne
Bellême	Appenai-sous-Bellême Bellême La Chapelle-Souëf Chemilli Dame-Marie Le Gué-de-la-Chaine Igé Origny-le-Butin Origny-le-Roux Pouvrai Saint-Fulgent-des-Ormes Saint-Martin-du-Vieux-Bellême Saint-Ouen-de-la-Cour Sérigny Vaunoise	Appenai-sous-Bellême Belforêt-en-Perche Bellême La Chapelle-Souëf Chemilli Dame-Marie Igé Origny-le-Roux Pouvrai Saint-Fulgent-des-Ormes Saint-Martin-du-Vieux-Bellême Vaunoise